



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du jeudi 29 mars 2018

Lieu : Mairie de Saint-Paul-en-Chablais

Date : le 29 mars 2018 à 20h15

Date de convocation : le 12 janvier 2018

Président de séance : Bruno GILLET, Maire

Secrétaire de séance : Mathilde DUFOUR

Présents (11) : Bruno GILLET, Max MICHOUUD (pouvoir de Philippe GILLET), Marie-Claire DUCRET, Marie-Françoise PAUTHIER (pouvoir de Elisabeth BLANC MEOT), Thierry LAURANT, Bertrand BECHET (pouvoir de Claude GALLAY), Annie PIECHUR, Rudy VESIN, Christophe TRINCAT, Mathilde DUFOUR, Patrice CHEVALLAY.

Absents excusés (6) : Philippe GILLET (pouvoir à Max MICHOUUD), Elisabeth BLANC MEOT (Pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER), Claude GALLAY (pouvoir à Bertrand BECHET), Hervé VAN COMPERNOL, Nathalie LACROIX, Joëlle LE JEUNE.

Absents (2) : Dominique CHAPEL, Gérard VEZIN

M. le Maire remercie les élus de leur présence ainsi que celle de la presse.

I – Finances : demande de subvention complémentaire Temps Libres 2222

M. le Maire rappelle que l'association Temps Libres 2222 compte tenu de la dissolution du Sivom du Pays de Gavot doit dorénavant prendre en charge les dépenses de fonctionnement (téléphone, photocopieur...) montant : 5 205 € pour l'association.

Pour cela l'association sollicite l'aide des 7 communes du Plateau de Gavot à hauteur de 50 % de cette dépense.

Lors du Conseil du 1^{er} mars, il avait été décidé de reporter la décision, afin d'avoir une position commune de l'ensemble mairies du plateau de Gavot.

L'ensemble des communes étant favorable à une prise en charge au prorata de la population, M. le Maire propose de verser une subvention complémentaire d'un montant de 686 € pour 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

AUTORISE M. le Maire à verser une subvention complémentaire de 686 € à l'association TL 2222.

II – Finances : vote des comptes administratifs et comptes 2017 des budgets commune, eau et plage.

1. compte administratif 2017 budget commune

Le Conseil Municipal a reçu le détail des dépenses et recettes 2017.

Il est rappelé les résultats de l'exercice ainsi que celui de clôture.

	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017
FONCTIONNEMENT	1 544 698.95	2 050 864 83	506 165.88
INVESTISSEMENT	551 232.46	2 489 318.75	1 938 086.29
TOTAL	2 095 931.41	4 540 183.58	2 444 252.17

	RESULTAT 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESULTAT CLOTURE 2017
FONCTIONNEMENT	2 026 630.40	1 256 712.71	506 165.88	1 276 083.57
INVESTISSEMENT	- 398 241.96		1 938 086.29	1 539 844.33
TOTAL		1 256 712.71	2 444 252.17	2 815 927.90

Le Maire s'étant retiré afin de ne pas prendre part à la délibération ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 du budget M14 définitivement closes et les crédits annulés.

2. compte de gestion 2017 budget commune

Le Conseil Municipal a été destinataire pour approbation le compte de gestion dressé par le Trésorier qui doit être identique au compte de administratif de la commune.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, et après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Madame la Trésorière, n'appelle aucune observation.

APPROUVE le compte de gestion M 14 sans aucune réserve.

3. compte administratif 2017 budget eau

Le Conseil Municipal a reçu le détail des dépenses et recettes 2017.

Il est rappelé les résultats de l'exercice ainsi que celui de clôture.

	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017
FONCTIONNEMENT	209 719.03	291 348.67	81 629.64
INVESTISSEMENT	391 054.49	621 449.91	230 395.42
TOTAL	600 773.52	912 798.58	312 025.06

	RESULTAT 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESULTAT CLOTURE 2017
FONCTIONNEMENT	456 068.68	222 826.46	81 629.64	314 871.86
INVESTISSEMENT	- 222 826.46		230 395.42	7 568.96
TOTAL	233 242.22	222 826.46	312 025.06	322 440.82

Le Maire s'étant retiré afin de ne pas prendre part à la délibération ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 du budget M49 eau définitivement closes et les crédits annulés.

4. compte de gestion 2017 budget eau

Le Conseil Municipal a été destinataire pour approbation le compte de gestion dressé par le Trésorier qui doit être identique au compte de administratif de la commune.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, et après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Madame la Trésorière, n'appelle aucune observation.

APPROUVE le compte de gestion M 49 sans aucune réserve.

5. compte administratif 2017 budget plage

Le Conseil Municipal a reçu le détail des dépenses et recettes 2017.

Il est rappelé les résultats de l'exercice ainsi que celui de clôture.

	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017
FONCTIONNEMENT	29 342.00	20 616.60	- 8 725.40
INVESTISSEMENT	16 812.64	24 657.00	7 844.36
TOTAL	46 154.64	45 273.60	- 881.04

	RESULTAT 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESULTAT CLOTURE 2017
FONCTIONNEMENT	- 86 661.11	/	- 8 725.40	- 95 386.51
INVESTISSEMENT	156 783.77		7 844.36	164 628.13
TOTAL	70 222.66		- 881.04	69 241.62

Le Maire s'étant retiré afin de ne pas prendre part à la délibération ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 du budget M4 plage définitivement closes et les crédits annulés.

6. compte de gestion 2017 budget plage

Le Conseil Municipal a été destinataire pour approbation le compte de gestion dressé par le Trésorier qui doit être identique au compte de administratif de la commune.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, et après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Madame la Trésorière, n'appelle aucune observation.

APPROUVE le compte de gestion M 4 plage sans aucune réserve.

III – Finances : budget 2018 commune

1. affectation des résultats 2017

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget M14

Constatant que le compte administratif présente un **Excédent de Fonctionnement Cumulé de 1 276 083.57 € Euros.**

Constatant que le compte administratif présente un **Excédent d'investissement Cumulé de 1 539 844.33 Euros**

Constatant qu'il y **des restes à réaliser d'investissement représentant un besoin de financement d'un montant de 1 734 357.96 Euros.**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit :

- **194 513.63 Euros, en section d'Investissement** du Budget M14 2018, au chapitre 10 (article 1068), Dotations, Fonds divers, Réserves.
- **1 081 569.94 Euros, soit le solde, en section de Fonctionnement** du Budget M14 2018, au chapitre 002 (Excédent Antérieur de Fonctionnement Reporté).

DECIDE de reporter le résultat d'investissement au chapitre 001 (excédent Antérieur d'Investissement Reporté) du budget 2018.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, et après avoir délibéré à l'UNANIMITE

ACCEPTTE l'exposé de Monsieur le Maire et **l'AUTORISE** à exécuter l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé.

2. Budget primitif 2018

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	intitulé	prévisionnel 2018
011	Charges à caractère général	490 472,39
012	Charges de personnel	605 900,00
014	atténuation de produits	121 312,00
65	Autres charges de gestion courante	199 122,00
66	Charges financières	133 623,43
67	dépenses annulées sur titres antérieurs	102 000,00
	Total des dépenses réelles	1 652 429,82
042	immobilisation cédées	52 127,06
020	Dépenses imprévues	58 000,00
	Total des dépenses d'ordres	110 127,06
023	Virement à la section d'investissement	1 334 497,06
	TOTAL DES DEPENSES	3 097 053,94

Recettes de fonctionnement

Chapitre	intitulé	prévisionnel 2018
013	Atténuation de charges	8 000,00
70	Produits des services	193 400,00
73	Impôts et taxes	1 336 754,00
74	Dotations et participations	423 330,00
75	location appartements, château....	54 000,00
77	Produits exceptionnels (remboursement sinistres, dotation élections...)	0,00
	Total des recettes réelles	2 015 484,00
024	cession	0,00
042	reprise au résultat	0,00
	sous total hors excédent	0,00
002	Excédent antérieur reporté	1 081 569,94
	TOTAL DES RECETTES	3 097 053,94

Dépenses d'investissement

Chapitre	intitulé	prévisionnel 2018
16	Emprunts et dettes assimilées	266 489,33
20	Immobilisations incorporelles	4 500,00
21	Immobilisations corporelles	405 808,57
23	Immobilisations en cours	3 256 644,38
	Total des dépenses réelles	3 933 442,28
040	immo cédées	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
020	Dépenses imprévues	245 500,00
	Total des dépenses avant déficit	245 500,00
001	Déficit investissement reporté	0,00
	TOTAL DES DEPENSES	4 178 942,28

Recettes d'investissement

Chapitre	intitulé	prévisionnel 2018
10	Dotations Fonds divers Réserves	254 513,63
13	Subventions d'investissement	997 960,20
16	Emprunts	0,00
	sous total hors excédents	1 252 473,83
040	Amortissements des immobilisations	52 127,06
041	cessions	0,00
	sous total hors excédent	52 127,06
001	excédent d'investissement	1 539 844,33
021	virement section fonctionnement	1 334 497,06
	TOTAL DES RECETTES	4 178 942,28

3. Versement d'une subvention d'équilibre de budget communal au budget annexe de la plage

Un budget annexe pour la gestion de la plage de la Beunaz est obligatoire.

Ce service constituant une activité de Service Public Industriel et Commercial (SPIC), le budget annexe est donc soumis à la nomenclature M4.

L'article L2224-1 du CGCT dispose « les budgets SPIC exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recette et dépenses ». Leurs propres recettes doivent couvrir leurs propres dépenses.

L'article L 2224-2 du CGCT précise qu'il peut être dérogé au strict principe d'équilibre « lorsque le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ».

Les recettes de fonctionnement, issues de la redevance perçue et les subventions versées ne permettent pas d'équilibrer la section de fonctionnement.

Au regard des infrastructures existantes et afin de redynamiser la plage de la Beunaz, des investissements importants ont été réalisés depuis plusieurs années.

Les recettes de fonctionnement issues de la redevance ne permettent pas d'équilibrer la section de fonctionnement.

En conséquence, afin de maintenir l'équilibre du budget annexe, il est proposé en plus de l'augmentation des redevances attendues dans le cadre de la nouvelle Délégation de

Services Publique de verser une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe pour un montant maximum de 100 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

AUTORISE M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe de la plage pour un montant maximum de 100 000 €.

4. Vote des taux d'imposition 2018 : pas d'augmentation des impôts !

Le Conseil Municipal après avoir accepté à l'UNANIMITE d'ajouter à l'ordre du jour le vote des taux d'imposition 2018.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition 2017 pour le calcul des contributions directes de la commune en préservant la répartition de la pression fiscale entre les différentes catégories de contribuables et les ressources communales.

M. le Maire propose compte tenu de l'effort fiscal demandé aux administrés de la commune ces dernières années de **maintenir les taux 2017.**

A savoir :

Taxe d'habitation 17.81 %

Taxe foncière 10.97 %

Taxe foncière non bâti 74.05 %

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, et après avoir délibéré à l'UNANIMITE

APPROUVE le maintien des taux 2017 suivants :

Taxe d'habitation 17.81 %

Taxe foncière 10.97 %

Taxe foncière non bâti 74.05 %

IV – Finances : budget 2018 eau

1. Affectations des résultats 2017

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget M49.

Constatant que le compte administratif présente un **Excédent de Fonctionnement Cumulé de 314 871.86 €.**

Constatant que le compte administratif présente un **Excédent d'investissement Cumulé de 7 568.96 Euros**

Constatant que les **restes à réaliser d'investissement représentant un besoin de financement de 27 691.26 Euros.**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit :

- **20 122.30 Euros, en section d'Investissement** du Budget M49 2018, au chapitre 10 (article 1068), Dotations, Fonds divers, Réserves.
- **294 749.56 Euros, soit le solde, en section de Fonctionnement** du Budget M49 2018, au chapitre 002 (Excédent Antérieur de Fonctionnement Reporté).

DECIDE de reporter le résultat d'investissement au chapitre 001 (Excédent Antérieur d'Investissement Reporté) du budget 2018.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, et après avoir délibéré à l'UNANIMITE

ACCEPTTE l'exposé de Monsieur le Maire et **l'AUTORISE** à exécuter l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé.

2. Budget primitif 2018

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	intitulé	prévisionnel 2018
011	Charges à caractère général	94 405,00
012	Charges de personnel	41 480,00
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00
66	Charges financières	33 555,29
67	Charges exceptionnelles	6 500,00
014	ventes de produits remboursements	58 000,00
	sous total dépenses réelles	237 440,29
042	Dotations aux amortissements	61 378,59
022	Dépenses imprévues	22 000,00
	Sous total avant virement en investissement	83 378,59
023	Virement à la section d'investissement	270 971,13
	TOTAL DEPENSES	591 790,01

Recettes de fonctionnement

Chapitre	intitulé	prévisionnel 2018
70	Produits des services	288 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00
	sous total recettes réelles	288 000,00
042	Dotations aux amortissements	9 040,45
	sous total avant excédent	9 040,45
002	Excédent antérieur reporté	294 749,56
	TOTAL RECETTES	591 790,01

Dépenses d'investissement

Chapitre	intitulé	prévisionnel 2018
16	Emprunts et dettes assimilées	62 300,00
21	matériel outillage service eau	5 000,00
23	Immobilisations en cours	485 324,87
	sous total dépenses réelles	552 624,87
040	Amortissements de subventions	9 040,45
020	Dépenses imprévues	20 000,00
	sous total avant déficit	29 040,45
001	Déficit report	0,00
	TOTAL DEPENSES	581 665,32

Recettes d'investissement

Chapitre	intitulé	prévisionnel 2018
10	reversement de la TVA	70 122,30
16	emprunt	0,00
13	Subventions d'investissement SMDEA Agence de l'eau	171 624,34
	sous total recettes réelles	241 746,64
040	Amortissements des immobilisations	61 378,59
041	Avances versée sur cde immo	0,00
	Sous total avant excédents	61 378,59
001	Excédent reporté	7 568,96
021	Virement de la section de fonctionnement	270 971,13
	TOTAL RECETTES	581 665,32

V – Finances : budget 2018 plage

1. Report des résultats 2017

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget M4 plage.

Constatant que le compte administratif présente un **Déficit de Fonctionnement Cumulé de 95 386.51 €**.

Constatant que le compte administratif présente un **Excédent d'investissement Cumulé de 164 628.13 Euros**

Constatant **qu'il n'y a pas de restes à réaliser d'investissement**.

DECIDE de reporter le résultat de fonctionnement au chapitre 002 (Déficit Antérieur de Fonctionnement Reporté).

DECIDE de reporter le résultat d'investissement au chapitre 001 (Excédent Antérieur d'Investissement Reporté) du budget 2018.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, et après avoir délibéré à l'UNANIMITE

ACCEPTE l'exposé de Monsieur le Maire et **AUTORISE** à reporter les résultats de fonctionnement et d'investissement.

2. Budget primitif 2018

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	2 669,13
042	Amortissements	24 657,00
022	dépenses imprévues	3 000,00
002	Reports	95 386,51
		125 712,64

Recettes de fonctionnement

Chapitre	intitulé	Montant
75	Produits de gestion courante	11 500,00
77	Produits exceptionnels	107 000,00
042	Amortissements	7 212,64
		125 712,64

Dépenses d'investissement

Chapitre	intitulé	Montant
21	mobilier	10 000,00
23	Immobilisations en cours	172 072,49
040	Amortissements	7 212,64
001	déficit	0,00
		189 285,13

Recettes d'investissement

Chapitre	intitulé	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
040	amortissement	24 657,00
001	Reports	164 628,13
		189 285,13

VI – Personnel communal : autorisation au Maire de réaliser les recrutements nécessaires en matière de remplacement ou renfort

La commune doit depuis plusieurs mois faire face à de nombreux recrutements pour remplacement de personnels malades ou pour faire face à un accroissement temporaire de travail.

Le Trésor public sollicite une délibération pour chaque nouvel agent embauché.

Afin de faciliter la rapidité et l'efficacité des embauches, Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser à procéder aux recrutements nécessaires dans les grades suivants :

- Grade : adjoint technique pour écoles, ménages, cantine
- Grade : adjoint technique ou adjoint techniques principal 2^{ème} classe pour les services techniques
- Grade : adjoint administratif ou adjoint administratif principal 2^{ème} classe pour le service administratif

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

AUTORISE M. le Maire à effectuer les recrutements nécessaires pour pallier à l'absence des agents temporairement absents ainsi que pour faire face à un accroissement de travail.

VII – Travaux : salle multi activités et aménagement du centre bourg – demandes de subventions

M. le Maire souhaite dans le cadre des travaux de la salle multi activités et de l'aménagement du centre bourg solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes ainsi que celle du conseil Départemental.

Salle multi activités :

- Conseil Départemental : fonds du FDDT 2018
- Région Auvergne Rhône Alpes : l'appel à projets « Promouvoir et développer la construction en bois local »

Aménagement du centre bourg :

- Région Auvergne Rhône Alpes : plan centre bourg

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

AUTORISE M. le Maire à solliciter les aides présentées ci-dessus.

VIII – Rapport des commissions

1. Animations – manifestations : tarifs 2018

La commission animations rappelle que chaque année plusieurs manifestations et animations sont organisées par la commune et auxquelles participent commerçants, artisans, forains...

Il convient de fixer le tarif des emplacements pour chacune de ces manifestations.

manifestations	Tarifs proposés
Vides greniers	10 € les 3 ml
Fête de printemps	- Commerçants, artisans : 2 € ml + forfait électricité 5 € si nécessaire - Manèges et jeux : ✓ 2 € / m ² < ou = à 35 m ² ✓ 0.50 € le m ² supplémentaire > 35 m ²
Fête de la pomme	2 € le ml
Fête de la rissole	gratuit

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

FIXE les tarifs 2018 tel que proposés ci-dessus.

2. Sortie fête des mères 2018

Dans le cadre de la sortie fête des mères organisée pour la commune le 1^{er} juin 2018.

Les mamans de Saint Paul seront conviées à un diner au restaurant la Verniaz.

Coût par personne : 53 €

Il est proposé de fixer la participation des mamans à hauteur de 20 €.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

FIXE la participation des mamans à 20 €.

3. Travaux

- **Roseire**

Les travaux touchent à leur fin.

Prochainement goudronnage de la voie communale.

- **Berges de l'Ugine**

Les travaux ont débutés au niveau de la prise d'eau afin de remettre celle-ci en eau pour les essais de la centrale hydroélectrique prévus le 23 avril.

M. MICHOUUD invite ses collègues à se rendre sur place pour voir ces travaux d'envergure.

IX – Affaires diverses

- **Dépôt d'encombrant près du réservoir de la Beunaz**

La commune a sollicité la gendarmerie pour constater le dépôt et faire une recherche sur la personne responsable de cette incivilité.

Les services techniques ont ensuite apporté le tout à la déchetterie.

Une plainte a été déposée.

Prochain Conseil Municipal le 26 avril 2018 à 20h15

Fin de séance annoncée à 22h45

Le Maire,
Bruno GILLET